**5.2. Règlement d’Ordre Intérieur** de l’Institut Saint-Hadelin pour l’accueil extrascolaire - A l’attention **des enfants**

**Nicolas Labiouse** | Directeur Rue des Déportés S/N 4600 Visé

04/ 374 01 15 - 0494/ 670 671

www.institutsainthadelin.be

**Les 4 lois de notre école**

|  |
| --- |
| **1. Je ne peux pas sortir de l’école sans autorisation.** **2. Je ne peux pas frapper, griffer, mordre… dans le but de faire mal.** **3. Je ne peux pas voler ni abimer volontairement ce qui ne m’appartient pas.** **4. Je ne peux pas être impoli avec les adultes de l’école.**  |

Nous venons à l’école pour **apprendre à apprendre** et **apprendre à vivre ensemble**.

**Règlement/Charte de vie des temps d’accueil pour les élèves**

Ces règles seront élaborées par et pour les enfants, indépendamment du temps scolaire, en début d’année. Voici un exemple :

* Je dis “bonjour, s’il vous plait, merci et au revoir”.
* Je dis STOP quand je ne suis pas d’accord et je m’explique.

Si cela ne fonctionne pas, je vais trouver l’accueillante.

* Quand j’arrive, je rassemble mes affaires au même endroit.
* Je prends un jeu et je le range avant de passer à un autre ou avant de partir.
* J’écoute et j’applique les consignes demandées.
* Je reste sous la surveillance de l’accueillante et je demande l’autorisation pour sortir du local.
* Ce que je prends doit être rendu dans le même état.
* Je profite de l’extérieur pour courir, sauter et danser.
* Je vais m’asseoir pour manger la collation et je jette mes déchets dans la poubelle adéquate.

……………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

**ACCORD DE L’ELEVE**

Moi, ………………………………………………………, élève de …………………………… de l’Institut Saint-Hadelin, je reconnais avoir pris connaissance du R.O.I. pour l’accueil extra-scolaire. J’accepte ce règlement.

Lu et approuvé,

Fait à ………………………………., le ……………………………….. Signature de l’élève : ………………………….